



Association Nationale des Victimes de l'Insécurité

Reconnue d'Intérêt Général

B.P. 3, immeuble La Salicorne, rue Emile Zola, 30600 VAUVERT
Loi 1901 sous le n°030 201 7496 du 21/06/ 99

Fax : 04 66 51 39 61
Tél/fax : 04 66 88 35 38
Tél Vert : 0800 30 32 77

La Présidente

Vauvert, le 19 février 2014

A

Mesdames et messieurs les Procureurs

Objet : Demande de rendez-vous

Mesdames, Messieurs les Procureurs

80 % des victimes d'escroquerie au mariage sont issues de l'immigration. Et c'est pour protéger les mariages mixtes qu'il faut lutter contre les mariages gris.

Les conjoints escrocs au mariage sont des « manipulateurs », des « calculateurs ». Tant que l'annulation n'a pas été prononcée, ces escrocs continuent à tirer profit de leur situation. L'annulation du mariage est prononcée souvent en cour d'appel devant un tribunal civil. Des femmes et des hommes victimes de ces mariages gris **sont effondrés (tentative de suicide, dépression, perte d'emploi, chômage et difficulté financière), l'escroc a porté atteinte à leur dignité, elles se sentent salies, leur vie est brisée.**

Ce sont aussi des enfants appelés « bébé papiers » qui en sont victimes car ils sont utilisés par leur parent escroc dans le but d'obtenir les papiers. Ils ne sont le fruit d'un quelconque amour, ils ne sont qu'objet d'une manipulation.

Notre rôle est d'écouter les victimes, de les orienter dans les procédures selon l'expérience que nous avons au travers d'un millier de victimes que nous rassemblons.

Au niveau des chiffres, notre association a recensé plus d'un millier de cas de « mariages gris » depuis 2007. Cela peut sembler peu... mais chaque cas est marqué d'un drame d'autant plus vif, que la personne qui en est victime se retrouve seule. Non seulement face à elle-même en vivant dans la honte de s'être laissée ainsi manipulée, mais aussi seule face à la société qui ignore ce phénomène et laisse des victimes sans considération, sans prise en compte de leur souffrance.

En 2013, nous avons répondu à près de 8000 appels (factures téléphoniques à l'appui). Nous avons reçu des centaines de mails et courriers. Ces victimes sont des femmes et des hommes vulnérables. Ces escroqueries sont **devenues un véritable fléau européen.**

Chez les hommes, la manipulation va plus loin encore : des femmes « bezness » n'hésitent pas à dénoncer leurs maris pour « séquestration », « violences conjugales », pour pouvoir obtenir plus facilement une carte de séjour, comme le stipule l'article L313.12 du CESEDA (Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile), selon lequel un conjoint étranger peut obtenir une carte de séjour temporaire si il est victime de violences conjugales. Pour la première fois de leur vie, les victimes hommes sont menottés pour certains et mis en garde à vue. Des conséquences judiciaires lourdes, des procédures longues pour prouver leur innocence et le coût financier inhérent s'ajoutent alors à leur souffrance morale. L'article L623.1 du CESEDA (Code de l'Entrée et de Séjour des Étrangers et du Droit d'Asile) a été complété le 16 juin 2011 par l'article 33 qui reconnaît maintenant la notion de mariage gris sur le plan pénal. Les victimes ont aujourd'hui deux solutions soit entamer une procédure d'annulation devant un tribunal civil, soit déposer une plainte devant un tribunal pénal pour mariage frauduleux, en sachant que le pénal prime sur le civil. Nous constatons aujourd'hui, que cette loi n'est pas suffisante, nombreux sont les procureurs qui classent ces dossiers sans suite. Il reste beaucoup à faire pour aider ces victimes. **C'est pour cette raison que nous sollicitons un rendez-vous à fin de mieux en discuter avec vous, et vous exposer la réalité de notre combat, du vécu des victimes.** Aidez-nous à combattre ce fléau ! Les victimes viennent de toutes les catégories socio- professionnelles, de tous les milieux, sont de toutes conditions.

Et croire que cela ne pourrait arriver qu'à des gens bien « naïfs » pour se laisser avoir de la sorte, avec cette idée préconçue d'un « profil type » qui ne nous ressemblerait pas, est bien loin de la réalité. Cette escroquerie peut toucher un membre de votre famille. Des avocats, des gendarmes même, des gens « aguerris » remplissent le répertoire des victimes au même titre que des femmes de ménage d'origine maghrébine abusées par ces escrocs.

Nous recensons un nombre très important d' handicapés où certains d'entre eux sont accusés de violences conjugales. Heureusement, pour la plupart les plaintes sont classées sans suite.

Sans votre aide, nous ne pourrions sortir de la détresse des milliers d'épouses trahies, de maris abandonnés, et d'enfants rejetés. Ne fermez pas les yeux, soyez à l'écoute des victimes. **Nous ne sommes pas opposés à la délivrance de carte de séjour, mais nous sommes contre les « escrocs » qui usent du droit du mariage pour obtenir les papiers en se moquant des conséquences de leurs actes sur des personnes qui ressortent brisées d'une aussi sordide expérience.**

Au moins le mariage blanc, lui, pourtant durement réprimé, repose sur un consentement mutuel !

Dans l'espoir, de vous rencontrer,

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs les Procureurs, à l'assurance de notre parfaite considération.

Laurence BAILLEUX

